



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 2 juillet 2024 à 20 h10, en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli

**Sont
présents(es) :**

Monsieur Rolland Camiré,
maire
Monsieur Sylvain Côté,
conseiller siège no. 1
Monsieur Philippe Verly,
conseiller siège no. 2

Monsieur Raymond Côté,
Conseiller siège no 4
Monsieur Jonathan Morin,
conseiller siège no. 5
Madame Johanne Maurice,
conseillère siège no. 6

Le siège no. 3 est vacant

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que lue lui permet la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024
4. Autorisation des comptes
5. Première période de questions du public
6. Rapports des différents comités et dossiers
7. Ajout du logiciel Sygem sur le portable

RÈGLEMENTS

8. Adoption du règlement 2024-08
9. adoption du second projet de règlement 2024-09

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

10. Réparations au 493 Kendall-soumission
11. Branchement égoût à retirer du réseau
12. Scellement de fissures 2024

HYGIÈNE DU MILIEU

13. Approbation de l'annexe relative à l'adhésion de la municipalité du Canton de Melbourne à l'entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

14. nomination des officiers pour l'émission de permis

LOISIRS ET CULTURE

15. Achat de la balançoire adaptée pour le Parc Floral
16. trottoir pour le parc Floral

AUTRES

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
18. Correspondance
 - 18.1. Demande subvention PAFFSR-refus
 - 18.2. Subvention Conseil Sport Loisirs-acceptation
 - 18.3. Invitation à la soirée Méchoui Bière et saucisses
19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 10 et déclare la séance ouverte.

2024-07-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

| | |
|---------------------------------|----------------------|
| ALAIN VIDAL | 60,00 \$ |
| JEAN-LUC TREMBLAY | 60,00 \$ |
| hydro | 63,95 \$ |
| PHILIPPE LAPLANTE | 60,00 \$ |
| Régie inter. sanitaire des | 4 687,00 \$ |
| ROLLAND CAMIRÉ | 1 138,25 \$ |
| SOCIÉTÉ CANADIENNE DES | 112,22 \$ |
| URBATEK | 2 195,45 \$ |
| VALORIS | 2 204,72 \$ |
| Archives Lanaudière | 8 827,70 \$ |
| Buropro Citation inc. | 702,63 \$ |
| MARIE-CÉLINE CORBEIL | 350,16 \$ |
| ENTREPRISE LTCA INC. | 183,96 \$ |
| ENTREPRISE B. CHEVALIER | 1 827,86 \$ |
| EXCAVATION MICHEL | 39 731,80 \$ |
| FQM (FÉDÉRATION QUÉB. | 2 557,58 \$ |
| France Morin | 400,00 \$ |
| JOURNAL ACTUALITÉS - | 141,70 \$ |
| LIGNES ELECTRIQUES | 3 295,89 \$ |
| LOCATION RICHMOND INC. | 265,82 \$ |
| LOCATION WINDSOR INC. | 183,91 \$ |
| MACPEK INC - | 83,86 \$ |
| MÉCANIQUE G.S.B. INC | 171,25 \$ |
| PIECES D'AUTO BILODEAU | 185,06 \$ |
| Pierre Chouinard & fils | 3 364,17 \$ |
| LES SERVICES EXP INC. | 1 069,27 \$ |
| Sidevic | 71,12 \$ |
| Solutions I.D 2009 | 1 196,89 \$ |
| LE GROUPE SPORT-INTER | 758,84 \$ |
| VIVACO groupe coopératif | 180,43 \$ |
| TRANSPORT-EXCAV. | 4 932,43 \$ |
| INFOTECH | 482,90 \$ |
| LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS | 226,93 \$ |
| MARC MORIN | 1 278,47 \$ |
| Total des paiements émis | 103 780,46 \$ |
| Total des paies émises | 10 339,20 \$ |

5. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Nombre de personnes du public présentes: pas de public présent
Sujets traités: aucun

6. **RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS**

- mairie:** le maire Rolland Camiré mentionne que les travaux de rechargement du chemin Raymond et du 9e Rang sont finalisés. Présentement des travaux de creusage de fossé sont en cours sur le rang 10. Il est aussi mentionné que la MRC travaille présentement sur une nouvelle réglementation concernant l'écoulement de l'eau. Ce règlement s'annonce comme plus restrictif. Le comité à la MRC étudie le dossier. Il y eu une rencontre au Bel Âge pour les énergies renouvelables présentée par la MRC.
- a) **Travaux publics et hygiène du milieu:** pas de sujet.
Régie incendie: le conseiller Philippe Verly mentionne qu'une rencontre du conseil a eu lieu, il y a eu des modifications de postes et des nominations. Le conseil et la Régie révise les besoins en véhicules face à la flotte actuelle.
- b) **Loisirs, culture, familles et aînés:** la conseillère Johanne Maurice mentionne que les activités de loisir fonctionnent bien. Il y a une belle participation à la balle. Les activités au gazebo sont démarrées, il y a des activités du lundi au jeudi soir.
- c) **environnement:** pas de sujet.
- d) **Trans-Appel:** pas de sujet.
- e) **Urbanisme:** pas de sujet.
- f)
- g)

2024-07-04 7. **AJOUT DU LOGICIEL SYGEM SUR LE PORTABLE**

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Sygem doit être implanté sur un autre poste de travail pour le poste de responsable de l'émission de permis;

Il est proposé par Johanne Maurice
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'installation de Sygem au coût de 567.50\$ plus taxes.

RÈGLEMENTS

2024-07-05 8. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-08**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune demande valide en vue d'un scrutin référendaire, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Sylvain Côté
appuyé par Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE soit adopté le règlement numéro 2024-08, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le no 2024-08, et en conséquence, signé par le maire et la greffière trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

2024-07-06

9. **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2024-09**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 2 juillet dernier sur le PREMIER projet de règlement no.2024-09;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Philippe Verly
Appuyé par Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- D'adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro 2024-09 conformément à l'article 128 de la Loi.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

2024-07-07

10. **RÉPARATIONS AU 493 KENDALL-SOUMISSION**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de restaurations doivent être réalisés au 493, chemin Kendall suite à une intervention de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux concernent la remise en état d'une haie de cèdres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission pour la réalisation des travaux;

il est proposé par Johanne Maurice
appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la soumission de Plantation L & C Tessier au montant de 1201.28 taxes incluses aux conditions suivantes:

- retirer les frais de l'item 1 voyage pour rebus éco-centre, les rebus pourront être déposés au garage municipal;
- obtenir l'autorisation des propriétaires du 493 Kendall qu'ils dégagent la municipalité de toute réclamation future pour la remise en état de leur haie de cèdres;

2024-07-08

11. **BRANCHEMENT ÉGOÛT À RETIRER DU RÉSEAU**

CONSIDÉRANT QU'un branchement de réseau d'égout va être déplacé sur la route 249;

CONSIDÉRANT QUE pour la sécurité du réseau à cet emplacement, la municipalité doit réaliser des travaux pour condamner l'entrée de service afin d'éviter des problèmes et réclamations futurs;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Philippe Verly
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE faire réaliser les travaux sur le réseau d'égout pour condamner l'entrée de service existante par l'entrepreneur R. Toulouse selon le tarif en vigueur.

D'assumer les dépenses à même le surplus cumulé.

2024-07-09 12. **SCELLEMENT DE FISSURES 2024**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir son réseau routier en bonne condition en procédant à des travaux de scellement de fissures sur ses voies pavées pour une distance d'environ 4000 mètres linéaires;

Il est proposé par Raymond Côté
appuyé par Jonathan Morin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de scellement de fissures à Permaroute pour 4000 ml pour le prix de 1.55\$/ml plus les frais déplacement et mise en place de 550\$ par jour plus taxes.

HYGIÈNE DU MILIEU

2024-07-10 13. **APPROBATION DE L'ANNEXE RELATIVE À L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Melbourne souhaite adhérer à l'Entente intermunicipale en matière de gestion de matières organiques, entente signée le 2 novembre 2016.

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de cette entente prévoit que toute municipalité qui entend y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités locales déjà parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de cette entente prévoit également que pour qu'une municipalité puisse y adhérer, toutes les municipalités locales parties à l'entente doivent autoriser par résolution une annexe contenant les conditions d'adhésion de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'Annexe D, adopté par la MRC le 13 décembre 2023, prévoit les conditions d'adhésion de la municipalité du Canton de Melbourne à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a étudié l'Annexe D et qu'elle lui convient;

Il est proposé par Raymond Côté
appuyé par Johanne Maurice
et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Val-Joli consente à l'adhésion de la municipalité du Canton de Melbourne à l'Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques;

QUE la municipalité de Val-Joli approuve l'Annexe D qui prévoit les conditions d'adhésion de la municipalité du Canton de Melbourne à l'entente et consente à ce que cette annexe soit jointe à l'entente pour en faire partie intégrante;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité du Canton de Melbourne ainsi qu'à la MRC du Val-Saint-François;

QUE la municipalité de Val-Joli prend acte que la municipalité du Canton de Melbourne devienne partie à l'entente dès que les conditions d'adhésion seront respectées.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2024-07-11 14. NOMINATION DES OFFICIERS POUR L'ÉMISSION DE PERMIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite nommer certaines personnes à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats parmi son personnel actuel;

Il est proposé par Philippe Verly
Appuyé par Sylvain Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE nommer Madame Karoll-Ann Turgeon à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats pour l'émission des permis de ponceau et de branchement;

DE nommer Madame Marie-Céline Corbeil à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et des certificats pour l'émission des permis de ponceau et de branchement pendant l'absence de Madame Karoll-Ann Turgeon.

LOISIRS ET CULTURE

2024-07-12 15. ACHAT DE LA BALANÇOIRE ADAPTÉE POUR LE PARC FLORAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite acquérir une balançoire accessible pour les fauteuils roulants pour le Parc Floral

Il est proposé par Johanne Maurice
Appuyé par Raymond Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter la soumission de Confection Emrick au montant de 9 514.18\$ taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'une balançoire avec accès pour fauteuils roulants avec rampe et garde, livrée et installée.

2024-07-13 16. TROTTOIR POUR LE PARC FLORAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite réaliser un passage piétonnier en béton entre le stationnement du bureau municipal et le Parc Floral;

Il est proposé par Sylvain Côté
Appuyé par Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser les travaux de construction d'un passage piétonnier en béton et la relocalisation de la barrière pour l'accès à la réserve;

QUE les dépenses soient payées par le surplus libre pour un montant estimé de 12 000\$.

AUTRES

17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Sujets traités: aucun.

18. CORRESPONDANCE :

18.1. demande subvention paffsr-refus

18.2. subvention conseil sport loisirs-acceptation

18.3. invitation à la soirée méchoui bière et saucisses

2024-07-14 19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20 h 42. Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
maire

Marie-Céline Corbeil
directrice générale, greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Signé à Val-Joli en date du _____

Rolland Camiré, maire